

- L. 5: Le 29^e jour, payé 120 sapèques pour acheter 3 *teou* de vin¹ afin de reconforter le cuisinier, le garde-magasin et le jardinier, (nommés) ○-○, ○-*tsao* et *Tö-eul*, qui ont eu froid et qui ont été fatigués en creusant le puits. — Payé
- L. 6: 1120 sapèques remises à *Tseu-k'ien Yang King-cheng*² pour que à ce prix il fasse 80 ○ de char (au prix de 14 sapèques la pièce) dont il ira prendre (les matériaux) dans la forêt³. — Payé 120 sapèques
- L. 7: pour acheter 3 *teou* de vin destinés à donner à boire aux ouvriers de la salle *Ts'ientchong*⁴, (nommés) *Sseu-tsin* et autres, qui ont fait un travail fatigant. — L'économe pour l'année, le religieux *Fa-k'ong*; — le *wei-na* (karmadâna) général, le religieux *Ming-yuan*; —
- L. 8: le directeur du temple (vihârasvâmin), le religieux *Je-ts'ing*; — le président (sthavira), le religieux *Fa-tch'eng*.
- L. 9: Le même jour, payé 2500 sapèques pour acheter à l'usage du religieux *Houei-tcheng* 2 *che* de raisin sec (au prix de 50 sapèques le *teou*), et 5 *che* de petit blé (au prix de 30 sapèques le *teou*); ce blé a été déposé dans le magasin extérieur
- L. 10: et remis au *tien-tso*⁵ le religieux *Houei-kouang*. — L'économe pour l'année, le religieux *Fa-k'ong*; — le *wei-na* (karmadâna) général, le religieux *Ming-yuan*; — le directeur du temple (vihârasvâmin), le religieux *Je-ts'ing*; — le président (sthavira), le religieux *Fa-tch'eng*.
- L. 11: Le même jour, payé 760 sapèques destinées à rembourser le prix du travail de l'artisan *Kouei-ts'ai* qui a aidé à faire un ○ tapis; ses services ont été loués auparavant à l'occasion de la cérémonie pour demander le bonheur⁶. Payé
- L. 12: 1730 sapèques remises au (nommé) *Tch'e-yao-no* (qui est) *houa-pan*⁷ du quartier *Tcheng-cheng* de la ville pour rembourser la taxe perçue à cause du serviteur *Si-mo-tcheng* et le prix de la paille et des deux liens⁸. — Payé 200
- L. 13: sapèques, remises au (nommé) *K'o-ni-so* (qui est) *houa-pan* du même quartier pour rembourser la taxe du serviteur *Pen-jen-houan* et le prix de la paille et des deux liens. — L'économe pour l'année, le religieux *Fa-k'ong*; — le *wei-na* (karmadâna) général, le religieux *Ming-yuan*; —
- L. 14: le directeur du temple (vihârasvâmin), le religieux *Je-ts'ing*; — le président (sthavira), le religieux *Fa-tch'eng*⁹.

¹ Le *teou* de vin coûtait donc 40 sapèques. Chaque fois qu'il est fait mention d'un achat de vin, on indique expressément à qui ce vin était destiné; en effet, les religieux n'avaient pas le droit d'en boire.

² Le terme *Tseu-k'ien* pourrait être considéré comme l'appellation de *Yang King-cheng*.

³ Il s'agit vraisemblablement de chevilles en bois destinées à assujettir entre elles les diverses parties d'un char; chacune de ces chevilles coûtait 14 sapèques, et, comme il y en avait 80, le prix total était de 1120 sapèques. La numérale de ces chevilles est le caractère 座 surmonté de la clef 竹.

⁴ Le caractère 木煎 ne se trouve pas dans le dictionnaire.

⁵ Je n'ai pas retrouvé ailleurs ce titre de *tien-tso* 典座 qui, d'après le contexte, doit désigner le religieux chargé de la surveillance des greniers et magasins. Voyez plus loin, feuille II, ligne 7.

⁶ Il s'agit sans doute de la cérémonie religieuse célébrée le vingt-sixième jour; voyez, plus haut, ligne 1 du texte chinois. Mais ici la phrase n'est pas claire.

⁷ Nous rencontrons ici une formule très difficile à expliquer qui se présente encore feuille I, l. 13, feuille II, ll. 9-10, l. 12, feuille III, ll. 13-14, et feuille IV, l. 1. Il semble que le *houa-pan* 叱半 (peut-être faut-il lire *tch'e-pan*) fût un fonctionnaire civil chargé de percevoir certaines taxes dans un quartier déterminé de la ville. Mais l'objet de la taxe reste obscur.

⁸ Traduction hypothétique.

⁹ Avant la ligne 15, on trouve la signature de *Fa-tch'eng* 法乘 qui est apposée à l'endroit où deux feuilles de papier ont été collées ensemble pour former un seul feuillet. Cette signature du sthavira rendait inviolable le raccord des deux feuilles.